Programme Privilège de BMO pour investisseurs

Conçu pour vous aider, ainsi que les personnes qui comptent le plus pour vous, à constituer et à préserver votre patrimoine.

BMO

Programme Privilège de BMO pour investisseurs

Voici le programme Privilège de BMO pour investisseurs – notre programme exclusive à honoraires fixes pour les investisseurs qui vous récompense, ainsi que votre famille, grâce à des conseils financiers et des frais moins élevés qui vous aident à conserver une plus grande partie de votre patrimoine au fil du temps.

Fonctionnement

- Investissez seul ou avec votre famille et profitez de frais moins élevés grâce à nos fonds d'investissement de « série F ».
- Plus vous investissez, plus vous économisez.
- Accédez à des recommandations et à des conseils personnalisés et continus de planificateurs financiers chevronnés.
- Recevez des offres exclusives sur les autres produits et services de BMO.

Pourquoi le programme Privilège de BMO pour investisseurs est-il la bonne option pour vous?

Vous et toute votre famille* pouvez en bénéficier

- ✓ Vous pouvez combiner vos actifs à investir avec ceux de votre famille et créer un *groupe Privilège* pour réduire vos frais totaux tout en conservant des comptes distincts.
- ✓ Votre *groupe Privilège* peut inclure votre conjoint, votre partenaire, vos enfants, vos parents, vos petits-enfants, vos grands-parents, votre belle-famille, vos frères et sœurs et les comptes d'entreprise admissibles.

Payez moins† de frais pour faire fructifier une plus grande part de votre argent

- ✓ Plus vous et les membres de votre famille investissez, plus vous économisez.
- ✓ Choisissez parmi plus de 100 fonds d'investissement BMO gérés par des professionnels et aux frais moins élevés.
- ✓ Économisez sur l'impôt grâce aux frais déductibles d'impôt pour certains types de comptes.

Atteignez vos objectifs financiers avec des conseils professionnels

- ✓ Profitez du soutien d'un professionnel en placement de BMO attitré pour vous aider à atteindre vos objectifs.
- ✓ Recevez des conseils financiers personnalisés pour faire fructifier et protéger votre argent au moyen d'une planification financière détaillée.
- ✓ Et accédez à des offres spéciales pour tous vos besoins bancaires!

Faites fructifier votre patrimoine ensemble et réduisez vos frais†

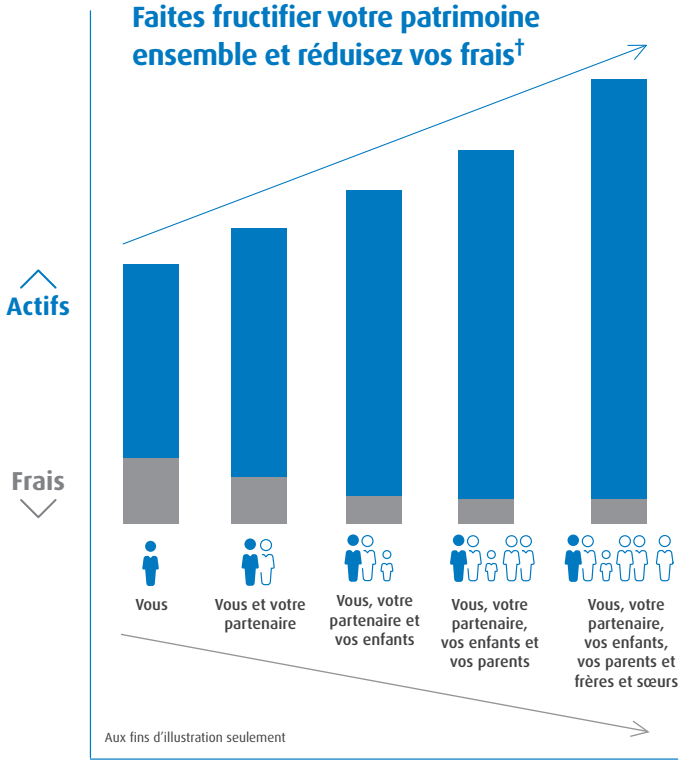

Groupe Privilège*

Communiquez avec nous

Discutez avec un professionnel en placement de BMO pour savoir comment le programme Privilège de BMO pour investisseurs peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Ou visitez le site de notre programme à l'adresse **bmo.com/programmeprivilege** pour en apprendre plus.

BMO

Programme Privilège de BMO pour investisseurs
Le programme Privilège de BMO pour investisseurs permet aux investisseurs qui détiennent 500 000 $ d'actifs auprès de BMO Investissements Inc. (« BMOII ») (le « seuil d'actif minimal ») d'ouvrir des comptes à honoraires dans lesquels ils peuvent acheter des versions de série F de fonds de série A ou de série T gérés par BMOII. La participation au programme Privilège de BMO pour investisseurs est volontaire. Ce programme permet de convertir des comptes de fonds d'investissement de BMOII existants et admissibles en comptes à honoraires, ainsi que de convertir des fonds d'investissement admissibles en séries F de ces fonds. Seules les séries A et T des fonds d'investissement de BMOII sont admissibles à la conversion en fonds de série F. Les fonds des séries G, M ou R ne sont pas admissibles à la conversion en fonds de série F, mais les placements détenus dans ces fonds sont inclus dans le calcul du seuil d'actif minimal.

*** Groupe Privilege**
Les clients de BMOII sont autorisés à mettre en commun les actifs de leur compte de fonds d'investissement de BMOII avec ceux des membres de leur famille, soit leur conjoint, leur partenaire, leurs parents, leurs enfants, leurs petits-enfants, leurs grands-parents, leurs beaux-parents, leurs frères et sœurs ou de comptes d'entreprise admissibles; y compris dans le cas où aucun des membres de la famille n'a individuellement des actifs atteignant le seuil minimal. Les actifs des comptes BMOII individuels des membres de la famille peuvent être pris en compte collectivement dans le calcul du seuil d'actif minimal. Ce faisant, on crée un groupe Privilège. La responsabilité de créer ou de dissoudre un groupe Privilège revient à l'investisseur principal. Les membres du groupe Privilège doivent autoriser explicitement leur participation au groupe et peuvent le quitter en tout temps. Si l'investisseur principal d'un groupe Privilège le quitte, celui-ci sera dissous, mais il pourra être reconstitué avec un nouvel investisseur principal si les membres de la famille restants atteignent le seuil d'actif minimal.

Les frais associés aux placements dans les fonds de série F du programme Privilège de BMO pour investisseurs permettent à ceux-ci de payer des frais moins élevés que ceux associés aux placements dans les fonds de série A et de série T détenus dans des comptes de BMOII qui ne sont pas à honoraires.

L'expression « professionnel en placement » désigne les conseillers en services bancaires, les planificateurs financiers, Placements et retraite et les spécialistes des placements qui sont des représentants de BMO Investissements Inc.

Les fonds d'investissement BMO englobent certains fonds d'investissement ou séries de fonds d'investissement offerts et gérés par BMO Investissements Inc., un courtier en fonds d'investissement et un gestionnaire de fonds d'investissement qui est une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

Les placements dans les fonds d'investissement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'Aperçu du fonds ou le prospectus du fonds d'investissement avant d'investir. Les fonds d'investissement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

† Frais réduits
Le programme Privilège de BMO pour investisseurs (le « programme Privilège ») est un programme de placement à honoraires proposé par BMOII qui vous permet d'acquérir des parts de série F d'un fonds d'investissement BMO si vous investissez au moins 500 000 $ dans des comptes BMO (l'« actif minimum requis ») et que vous acceptez de participer au programme Privilège. Tous vos placements détenus dans un compte de BMOII peuvent être inclus dans le calcul de l'actif minimum requis.

25-0108